

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration
Mardi 30 mai 2023 à 9h30 – salle rue des Ardennes

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	X		
Perrine Belin (MCF TPCAU)		X	
Jonathan Bruter (MCF VT)	X		
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	X		
Sylvain Ebode (MCF STA)		X	Pouvoir P. Chabard
Flavie Pinatel (MCF ATR)	X		
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	X		
Collège des ATS			
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	X		
Auréli Fabijanec (service de la communication)	X		
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)		X	Pouvoir S. Bruna
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)		X	
Collège des étudiants			
Luca Alcalá (M1)	X		
Lucie Adam (L2)	X		
Louissette Coulibaly (L2)	X		
Jade Richard (M2)	X		
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Emilie Bartolo (CROAIF)		X	
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)		X	Pouvoir V.Flicoteaux
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)	X		
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA)		X	Pouvoir L. Ducourtieux
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)		X	
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)		X	
Nombre de voix	14	11	4
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Sophie Verrier (Responsable coordination des instances et pôle juridique)	X		

Philippe Chavanes, Président CPS et CFVE		X	
François Guéna, Vice-Président CPS et présidente CR		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		

Katya Samardzic, Direction régional des affaires culturelles d'IDF	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 18 (14 présents + 4 pouvoirs).
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

9h40 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
09H30	1	Approbation du RD-CR du CA du 8 mars 2023	Thomas Elefteriou	- <i>RD-CR du 08/03/2023</i>
<p>Thomas Elefteriou souhaite en introduction rendre un hommage aux personnes suivantes, ardents défenseurs de l'architecture et de son enseignement, décédées récemment : Patrick Germe, Roland Castro, Philippe Panerai, Monique Eleb, et tout dernièrement Gérard Cattalano, qui a été directeur de notre établissement pendant 14 ans, avant de rejoindre l'école de Paris-Villemin puis celle de Malaquais. Notre école sait combien nous leur devons au sujet de nos savoirs concernant les questions urbaines, le sujet de l'habiter, l'architecture du logement et de son lien avec la ville. Nous leur sommes particulièrement reconnaissant de leur investissement sans faille pour la défense de l'architecture et de la ville, pour leur implication dans l'enseignement.</p> <p>Caroline Lecourtois rend également hommage à Gérard Engrand, décédé récemment, qui a enseigné à l'ENSPLV et qui a dirigé l'ENSA de Lille.</p> <p>Concernant le relevé de décisions du CA, il indique qu'une demande de modification a été formulée par Mme Bonnefoy et que cette demande a été intégrée.</p> <p>Il soumet au vote le relevé de décisions du conseil d'administration du 8 mars 2023.</p> <p>Décision : Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du conseil d'administration du 8 mars 2023.</p> <p>Abstentions : 0 Nbre de votes pour : 18 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 18</p>				

09h40	2	Point d'information : - Point d'information sur les suites de la mobilisation des ENSA	Caroline Lecourtois Thomas Elefteriou	
<p>Thomas Elefteriou rappelle la mobilisation importante qu'a connu l'école au début de cette année. Cette forte mobilisation, au niveau de l'école comme au niveau national, a permis d'établir un dialogue avec la tutelle qui a reçu l'ensemble des parties prenantes et d'engager, pour notre établissement, des pistes de réflexion qui alimenteront sans doute le volet projet dans le cadre de l'habilitation HCERES en cours. Il félicite particulièrement les étudiants pour leur engagement pour le bien commun de l'architecture et de son enseignement.</p> <p>Une consultation large des différents acteurs a été réalisée par la tutelle. Une lettre de la ministre du 21 avril 2023 aux étudiants a annoncé le déblocage d'une aide immédiate de 3 millions d'euros consacrée à la vie étudiante, en particulier aux projets pédagogiques. Cette somme a été répartie entre les ENSA selon une clef de répartition dépendant du nombre d'étudiants et de boursiers. Pour l'ENSAPLV cela va représenter une recette supplémentaire de 289 593 euros qui va permettre de déployer des moyens pour les voyages pédagogiques et la vie étudiante. Par ailleurs, il a été acté pour notre établissement la création d'un poste d'enseignant, il semble souhaitable que le recrutement soit axé sur les questions de développement durable et de la transition dont l'enseignement doit être accentué à l'école et en écho au demandes portées par les revendications étudiantes. Cette lettre a également acté de la nécessité de relancer le projet de relocalisation de notre établissement. Concernant ce dernier point, un COPIL relocalisation associant nos tutelles va être mis en place afin de mettre en œuvre les solutions de relocalisation de l'école à l'échelle de 10 ans.</p> <p>En parallèle, il faut noter la publication de deux nouveaux documents qui permettent de clarifier les questions budgétaires des différentes ENSA – audit du financement des ENSA :</p> <p>- HCÉRES - <i>Les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)</i> - Étude à l'attention de la Commission des finances, de l'économie</p>				

générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale du 17 avril 2023.

- Assemblée nationale - Rapport d'information par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur *Les Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)*, présenté par M. Alexandre HOLROYD, rapporteur spécial du 15 mai 2023.

Une résolution va être votée également à l'assemblée nationale afin que l'Etat prenne sa part dans le financement des ENSA.

Il indique qu'après les vacances de printemps, les cours ont repris normalement dans l'école, qu'ont été organisées 4 demi-journées banalisées « l'école en débat » et que des dispositifs ont été votés par la CFVE afin de ne pas pénaliser les étudiants impliqués dans la mobilisation.

Cette mobilisation a été un moment rare de concordance des différents partenaires (le CNECEA et l'ordre, etc.) afin de construire une démarche commune et d'obtenir l'écoute de la nouvelle directrice de l'architecture, Hélène Fernandez.

Il note la nécessaire vigilance au regard du manque de moyens, et des difficultés systémiques du financement des ENSA, comme de la vétusté des locaux.

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'il a été élu président de la conférence des président.e.s de CA des ENSA(P), prenant la suite de Anne D'Orazio.

Caroline Lecourtois indique avoir également reçu un courrier de la député Violette Spillebout de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Jodelle Zetlaoui Leger précise côté CNECEA que le ministère a mis en consultation de nouveaux décrets sur les statuts des enseignants-chercheurs qui seront examinés en deux temps et qui ont été portés par l'intersyndicale. Dans un premier temps, il s'agit de décrets concernant les statuts des enseignants-chercheurs avec une convergence des statuts avec ceux des EC de l'université (améliorations significatives dans les conditions de travail et les rémunérations – grille des MCF et reprise des mesures l'ancienneté). Ils seront publiés à l'été. Les autres décrets porteront notamment sur les mesures pour les heures complémentaires. Concernant les heures complémentaires, le CNECEA et l'intersyndicale ont demandé un report pour border ce dispositif afin qu'elles ne servent pas à compenser les nécessaires créations de poste. Cela sera discuté à l'automne.

Caroline Lecourtois rajoute qu'un groupe de travail est en cours de rédaction du nouvel arrêté sur les référentiels horaires et qu'un bilan des CdS doit être également fait, ainsi que la révision de l'arrêté de 2013 sur la revalorisation des contrats doctoraux. Elle ajoute que la ministre veut mettre en place une grande consultation et que Hélène Fernandez a dans sa lettre de la mission le bilan et les suites de la stratégie nationale de l'architecture de 2015.

Pierre Chabard se dit inquiet concernant certaines recommandations du rapport Holroyd qui évoque l'augmentation des ressources propres et l'autonomisation des ENSA : cela pourrait être considéré comme des recommandations de nature à alléger la tutelle plutôt que de l'augmenter. Le rapport évoque également la question de l'augmentation des frais d'inscription, alors même qu'il est important que nos études restent accessibles au plus grand nombre.

Valérie Flicoteaux souligne que c'est un très bon signe que la commission des finances s'intéresse aux ENSA et qu'il soit inscrit dans la feuille de route de la nouvelle directrice de l'architecture la remise en place de la stratégie nationale pour l'architecture comme le fait d'être auprès des ENSA. Elle souligne que le CNOA s'associe aux démarches que portent les écoles mais qu'il ne revient pas au CNOA de l'immiscer sur les questions de pédagogie.

Thomas Elefteriou indique que les enjeux de l'enseignement défendus actuellement par les écoles dépassent les enjeux pédagogiques et posent la question de la place de l'architecture dans la société et sa prise en compte afin de répondre aux enjeux de la crise climatique et sociale.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces éléments.

10H00	3	Budgétaire : - Cartographie des risques financiers - Accord de principe sur les demandes correspondant aux subventions non consommées 2022 de la Chaire Le Logement demain et de la Chaire EFF&T	Caroline Lecourtois Jérôme Candevan Frédéric Sallet	- <i>Cartographie des risques</i> - <i>PPI</i> - <i>Lettre de demande</i> <i>correspondant aux subventions non consommées de la Chaire Le Logement demain et de la Chaire EFF&T</i>
-------	---	---	---	--

- Cartographie des risques

Jérôme Candevan présente cette cartographie qui est une mise à jour de la cartographie établie en 2020.

Caroline Lecourtois indique qu'un contrôleur interne budgétaire arrivera en juin au sein de l'école et aura pour tâche de contribuer à la construction du budget et à la fiabilisation de la chaîne de la dépense. Cette arrivée sera un soutien pour la rédaction de la note de l'ordonnateur.

La cartographie a été amendée pour les apports 2022 en lien avec le service juridique notamment afin de valoriser ce qui a été fait sur 2022 (amélioration de l'exécution, amélioration sur le pilotage de la commande publique et la sécurisation des risques, amélioration sur la paie, concernant la régie les travaux ont commencé en février 2023 et seront terminés en juin 2023, pour l'état de l'actif cela ne pourra pas être validé pour 2023).

Il s'agit de la dernière cartographie sur ce modèle, il y aura l'implication de la nouvelle contrôleuse interne budgétaire qui arrive le 1^{er} juin pour la réalisation du prochain modèle de cartographie qui sera mis en place, le pôle juridique sera également associé à cette procédure.

Thomas Elefteriou souligne que cette procédure permet d'avoir un suivi très précis des sujets budgétaires et remercie les services de ce travail.

Caroline Lecourtois remercie l'agent comptable pour son engagement et ce plan d'actions. En terme de ressources humaines, l'école est très limitée et un nouvel agent va nous accompagner dans cette démarche pour aller plus vite sur certains éléments. L'implication du pôle juridique a également permis une vérification accrue sur les contrats, les conventions et les marchés publics.

Chantal Bonnefoy invite à bien mettre en place les actions indiquées pour l'année 2023.

Décision :

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la cartographie des risques financiers.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

- Demande correspondant aux subventions non consommées 2022 de la Chaire Le Logement demain et de la Chaire EFF&T

Thomas Elefteriou indique que le BR1 2023 sera présenté au CA du 10 juillet. Il s'agit ici uniquement d'une demande de deux chaires partenariales de remontée de non-consommés afin d'obtenir un accord de principe du CA pour réattribuer ces sommes sur le budget en cours sans attendre le BR1.

Caroline Lecourtois précise que des conventions d'incubation ont été signées avec le ministère pour des subventions d'amorçage de 3 ans, les chaires devant par la suite trouver des partenaires pour leur financement (CDC, ANA, ministère de l'écologie). Désormais les chaires doivent s'autofinancer sur les projets qu'elles mettent en place. Un bilan des actions des chaires a été présenté en fin d'année dernière au ministère. La première année les chaires ont touché 14K en décembre 2020 et pour 2021 et 2022, elles ont touché chacune 15k par an. Ces recettes sont des recettes fléchées pour ces chaires. A partir de 2023, les chaires ne touchent plus de subvention d'amorçage. Ainsi, les demandes d'autorisation de report des fonds non consommés sont liées au décalage entre le versement des subventions d'amorçage du ministère sur les exercices 2020 à 2022 et le développement d'actions sur la période d'incubation. Pour la chaire Le logement demain, il s'agit d'une demande de report des non consommés des crédits fléchés par convention du Ministère de la Culture s'élevant à 10.069,57 € en AE et 18.503,77 € en CP et pour la chaire EFF&T (impliquée dans « ArchiFolies » et un projet européen) d'une demande de réattribution complète des non-consommés 2022 des subventions du Ministère de 16.900 euros.

La troisième chaire portée par l'école porte pour mémoire sur les aléas climatiques en lien avec le ministère de l'écologie.

Décision :

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité l'accord de principes de la remontée pour 2023 des non-consommés de la chaire LLD et de la chaire EFF&T datant de la période 2020-2022.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

10H20	4	Gouvernance interne / Instances : - Programmation CVEC - Formation ProPaille - Avenir du DSA - Candidatures Erasmus (intra et extra européen)	Caroline Lecourtois Vincentella de Comarmond Thomas Elefteriou	- Dossier de programmation CVEC - Dossier de présentation de la formation initiale et continue ProPaille - Candidatures Erasmus
-------	---	--	--	---

- Programmation CVEC

Thomas Elefteriou indique que la programmation CVEC permet d'engager des actions en faveur de la vie étudiante.

Vincentella de Comarmond indique qu'au sein du COPIL santé et vie étudiante existe une sous-commission CVEC qui s'est réunie pour établir le programme et le budget 2023. Elle indique que le budget CVEC inscrit au budget initial est de 30K et que la programmation devait tenir dans le cadre de ce budget. Or, l'ensemble des demandes représentait un budget de 46K. Le document présenté ici est une proposition de budget de 32 428 euros.

Luca Alcalá présente les actions et le budget proposés :

Sur la vie étudiante : tutorat et suivi pédagogique ; aide pour les week-end d'intégration, etc pour un total 10944 euros

Sur la santé et le sport : visite médicale obligatoire de L1 ; accès aux terrains de sport ; formation violence et harcèlement pour un total de 19500 euros.

Sur le volet culture : achat instrument de musique ; pièce de théâtre pour un total de 1984 euros

Sur le volet cadre de vie et écologie = pas d'abondement.

Total de 32 428 euros au lieu des 30000 euros votés au budget initial.

Thomas Elefteriou entend les arguments énoncés et souligne que si la CVEC est une source de financement des associations étudiantes, il semble important toute la vie étudiante en bénéficie, il faudra être vigilant à ce sujet. Il souligne qu'il faudrait faire des appels à projet plus en amont et revoir le mode de communication pour que la CVEC bénéficie au plus grand monde possible, dans un souci démocratique.

Caroline Lecourtois demande si l'école possède un bilan du tutorat et du nombre d'heures consommées. Elle souligne que sur les formations sur les violences, tout le monde doit être formé et qu'il s'agit d'une démarche globale pour l'ensemble des établissements.

Samuel Bruna répond que seulement 10h ont été consommées et que l'année précédente il y a eu un consommé de 320h.

Vincentella de Comarmond indique que le mouvement a affecté les choses et qu'au premier semestre, il y a eu des difficultés sur le recrutement des tuteurs. Elle rappelle que tous les étudiants peuvent participer au tutorat à partir de la L2.

Laurent Ducourtieux souligne que le tutorat pour les IA serait très bénéfique car les IA sont très fragiles et ce tutorat serait de nature à les rassurer.

Il est convenu que l'organisation du recrutement des tuteurs se ferait dès début septembre. Il est proposé qu'un moniteur étudiant accompagne le service scolarité pour aider à la communication et au recrutement. Une meilleure communication permettra que tout le monde soit gagnant.

Thomas Elefteriou propose de voter cette enveloppe telle que présentée et indique que le CA porte cette demande.

Décision :

Les membres du conseil d'administration valident à l'unanimité la demande de projet et de budget de la CVEC au titre de 2023 à hauteur de 32 428 euros.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

- Formation ProPaille

Vincentella de Comarmond indique que cette formation a été présentée en CFVE et qu'elle est portée par Maud Sainpert, Benoit Rougelot et Sylvain Ebodé. Il s'agira d'un CTA-CTID Pro-paille de 25 étudiants avec un intensif de 42h à l'inter-semestre S7/S8 avec 3 encadrants. Les étudiants recevront à la fin une certification ProPaille. Elle précise qu'il faut un vote du CA car cette formation est à la fois une formation initiale et une formation continue avec un investissement de départ et l'autofinancement de la formation initiale par la formation continue. Cette formation doit être mise en place à partir de la rentrée prochaine.

Caroline Lecourtois indique qu'il faut investir dans une maquette initiale mais que les couts seront pris en charge par la formation continue et que la formation sera gratuite pour nos étudiants. Le système de financement serait le suivant :

- Organiser une ou deux formations ProPaille en formation continue, ouvertes à des professionnels et récupérer l'excédent pour financer la formation initiale destinée aux étudiants ;
- Formation continue vendue environ 1400€ à 1800€ / personne pour 10 à 15 participants // recette (hors frais) par formation environ 14 k€ à 27k€
- Cout lié à la formation : 9250€ (mallette pédagogique/ 2 formateurs hors défraiement/ matériel non renouvelable) // si formateur enseignant => coût à retirer
- Excédent : entre 5k€ et 18k€ / formation sans la location du lieu de formation

Elle souligne que l'école voudrait développer des lieux pour la construction à échelle 1 mais que ce lieu n'a pas encore été trouvé.

Valérie Flicotteaux souligne qu'il pourrait être intéressant de mixer les publics à termes.

Thomas Elefteriou met au vote cette formation ProPaille et son budget.

Décision :

Les membres du conseil d'administration valident à l'unanimité la création de la formation ProPaille.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

- Avenir du DSA

Caroline Lecourtois indique que l'école a été reçue par le ministère car tous les deux ans le DSA doit déposer un dossier d'habilitation. Les DSA sont régis par un décret officiel et accrédités par le ministère de la culture. Cela fait plusieurs années que l'avenir du DSA était compromis. Le DSA représente au moins 900h d'enseignement.

Le ministère a demandé cette année à l'équipe pédagogique de suspendre la formation. Les étudiants rentrés en 2022 finaliseront la formation l'année prochaine mais il n'y aura pas de nouvelle promotion. L'équipe devra redéposer un dossier avec des problématiques plus spécifiques en visant également des enjeux européens, la question du paysage et de la transition écologique.

L'équipe a réfléchi à l'idée de proposer l'année prochaine des petits modules de formation continue mais il n'y a pas encore de programme précis à ce stade ou bien de le transformer en bloc de compétence. L'équipe pédagogique travaille à la constitution d'un nouveau dossier pour un nouveau DSA pour la rentrée 2024-2025.

Jonathan Bruter précise que ministère avait demandé à l'équipe de donner des éléments précis, notamment sur les partenariats et les valorisations et que l'équipe avait répondu point par point. Néanmoins le ministère a décidé de suspendre la formation. Le ministère demande désormais de travailler sur la construction d'une formation et non plus sur la construction d'un diplôme délivré par l'état. Il précise que le DSA est très consommateur en heure car le décret est très rigide. L'ensemble des DSA est concerné par le ministère et pas seulement le DSA de l'école. La question est de savoir si c'est un DSA ou un master/diplôme d'école qui existera à l'avenir. L'équipe travaille actuellement sur la refonte et un rapprochement avec le ministère de la transition écologique. Une réflexion est en cours également sur l'ouverture d'une formation continue, le rapprochement avec la formation HMONP, l'orientation des enseignements et le problème de décalage du calendrier de recrutement afin d'avoir plus d'étudiants français et européens alors que le calendrier entre en conflit avec le calendrier de diplôme de PFE. Le ministère a souhaité organiser une réunion de bilan avant la fin de l'année 2023.

Thomas Elefteriou demande si nous avons des retours des DSA des autres écoles.

Jonathan Bruter indique que le DSA de Paris Est a déjà opéré un rapprochement avec la HMONP et recrute plus dans les ENSA françaises. Sur le financement, ils ont 20K de revenu pour les ateliers de territoire qu'ils produisent mais cela peut potentiellement entrer en conflit avec la maîtrise d'œuvre. Le DSA de Chaillot fonctionne très bien parce que le volet patrimoine est subventionné par le ministère de la culture. Il indique que le ministère souhaite que le DSA se rapproche du paysage et du bureau du territoire durable, or il y a déjà beaucoup d'école paysagère donc ce n'est pas forcément opportun d'aller dans cette direction.

Pierre Chabard souligne que le point positif du fait de se rapprocher d'un master est le rapprochement avec l'université ce qui permet d'avoir différents publics et également d'être moins gourmand en heure.

Thomas Elefteriou souligne qu'il faut soit tendre vers une formation professionnelle qui réponde aux demandes territoriales liées à des financements obtenus, soit bien se positionner sur un modèle universitaire. Une clarification de l'orientation de cette formation est nécessaire.

Katia Samardzic indique qu'effectivement l'équipe de Paris Est va chercher la commande et qu'il s'agit d'un service proposé par l'école à hauteur de 20K. Les choses se font très en amont pour connaître le site sur lequel le DSA va travailler.

Valérie Flocoateau indique que le Master d'Urbanisme de Science Po fonctionne aussi en partenariat de projets ce qui pose des questions à l'ordre. Elle souligne que c'est une bonne idée d'aller vers le ministère de l'écologie car l'argent est là-bas (à l'ANCT et au PUCA).

Jodelle Zetlaoui souligne qu'il faut différencier Science po des autres masters d'urbanisme comme l'école d'urbanisme de Paris. La première question selon elle est celle de la jauge pour cibler les publics souhaités. Si la formation est de 900h cela est difficile pour des professionnels en formation continue. Pour le DPRAUG, 260h sont proposées les vendredi et samedi tous les 15 jours.

Thomas Elefteriou conclut en disant que l'interruption de cette formation, décidée par le ministère, va sans doute permettre de reconstruire ce projet de formation sur des bases saines et que le projet sera présenté lors des prochains CA.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces éléments.

- Candidatures Erasmus (intra et extra européen)

Vincentella de Comarmond indique que deux projets ont été déposés :

La candidature Erasmus intra européen :

Appel 2023 KA131-HED - Mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

HESMS01 Mobilité des étudiants pour les études 95

HESMT02 Mobilité des étudiants pour les stages 6

HESTA03 Mobilité du personnel pour l'enseignement 25

HESTT04 Mobilité du personnel pour la formation 4

Nombre total de participants 130

La candidature Erasmus Hors Europe :

La réponse à l'appel d'offre Erasmus + KA171, s'inscrit dans le cadre de coopérations développées par l'ENSAPLV dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme avec des établissements d'enseignement supérieur dans trois grandes régions : régions de l'Asie (Japon, Inde – un atelier intensif annuel, Mongolie – un atelier intensif annuel), de l'Afrique Sub-Saharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal) – notamment avec l'école d'architecture d'Abidjan, et de l'Amérique du Sud (Venezuela). Ces coopérations s'intègrent dans la stratégie internationale de chaque établissement impliqué et le projet de mobilité s'articule avec des activités pédagogiques conjointes. Sur le Japon les mobilités sont historiques, de même que sur la Mongolie. Cette année dans le projet déposé, l'école a travaillé sur les critiques et répondu sur les indicateurs et les plans de divulgation.

Elle souligne une continuité de la baisse du soutien de l'agence ERASMUS depuis 2019 (2019 221K ; 2021 : 151K ; 2022 156K) ce qui oblige à diminuer le nombre de mois de financement des bourses, même si la DRAC IDF et le MC versent également des bourses. L'école recevra prochainement la réponse pour l'intra-européen. Sur le hors Europe les résultats seront en septembre (depuis 2021 et les 120K nous n'avons reçu aucun financement).

Caroline Lecourtois souligne le gros travail du service des relations internationales, notamment sur les annexes qui sont très riches d'enseignement sur la manière dont nous menons les projets internationaux. Tout ce travail est fourni pour obtenir des deniers pour assurer la pérennité de la mobilité étudiante. Elle souhaite féliciter l'équipe qui a effectué tout le travail de fond.

Thomas Elefteriou félicite également le service des relations internationales. Cette présentation en CA permet d'informer et de mettre en valeur tout le travail que cela demande. Il souligne que lors des JPO et de Parcoursup, ce sont des éléments d'attractivité de notre école. Il regrette la baisse des bourses Erasmus qui n'est pas satisfaisante.

Il est souligné que la baisse des budgets Erasmus est une baisse globale et ne concerne pas que notre établissement.

Vincentella de Comarmond indique que le service est en train de mettre en place un outil pour voir comment dans le contexte actuel limiter les préjudices pour les étudiants avec peu de revenus. Des demandes d'aide du FAUVE ont été accordées pour une étudiante au Canada et au Japon.

Caroline Lecourtois souligne tout le travail que cela demande au service des relations internationales de répartir ces bourses tous les ans en termes de critères de répartition. Elle indique que pour les ENSA aucune mobilité n'est imposée dans le cursus. La tutelle n'a pas, à ce stade, pris en compte ces baisses de budget Erasmus.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces éléments.

10H50	5	Partenariats / Relations externes : - Convention de coopération portant sur le projet « Archi-Folies » entre les 20 ENSA	Caroline Lecourtois Vincentella de Comarmond Frédéric Sallet Thomas Elefteriou	- <i>Convention de coopération portant sur le projet « Archi-Folies »</i>
-------	---	--	---	---

- Convention de coopération portant sur le projet « Archi-Folies » entre les 20 ENSA

Thomas Elefteriou indique que ce projet a déjà été évoqué lors des précédents CA. Il précise qu'il a souhaité que cette convention soit présentée en réunion plénière du CA, et pas uniquement présentée à son bureau, dans la mesure où elle engage la participation de l'école à l'extérieur sur un projet d'ampleur. Il souhaite donc recueillir un avis du CA sur la signature de cette convention.

Le préambule et les articles 1 et 2 de la convention stipulent les éléments suivants :

« Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JO 2024), l'Etablissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette (EPPGHV) a proposé aux ENSA d'intervenir pour construire 20 « Archi-Folies », pavillons éphémères destinés à la présentation de démonstrations sportives auprès du grand public, ce qu'elles ont accepté.

A ce titre, il est prévu que chaque ENSA se voie attribuer un sport ou une famille de sport pour lequel l'école aura à concevoir et réaliser un pavillon en étroite collaboration avec la fédération correspondante (ci-après « le Projet »). Ce programme sportif et populaire est porté par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), partenaire du Parc de La Villette.

Chaque ENSA sera propriétaire et maître d'ouvrage de son pavillon. Dans ce cadre, les ENSA veillent à ce que ce Projet s'intègre dans les maquettes pédagogiques de la formation initiale en architecture.

Une convention de mise à disposition gratuite des pavillons est passée entre chaque ENSA et l'EPPGHV permettant leur installation dans le parc de La Villette et leur utilisation durant cette installation.

Durant la période d'installation des pavillons sur le parc de La Villette, l'EPPGHV est responsable de l'utilisation, de la gestion et de la maintenance et de la sécurisation des pavillons.

A la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JO 2024), il est prévu que les pavillons soient démontés et remontés, soit au profit des fédérations sportives, soit pour servir de petits équipements dans les territoires. A défaut, leurs matériaux seront recyclés.

L'enlèvement, le transport et le remontage de chaque pavillon après les JOP 2024 ne sont pas compris, ni financés dans le cadre du Projet et sont organisés et à la charge de l'entité reprenant chaque pavillon.

Pour la mise en œuvre de ce Projet, les ENSA ont décidé de coopérer en désignant un chef de file assurant la conduite et la coordination du Projet ainsi que, dès septembre 2023, la passation des marchés mutualisés nécessaires au Projet, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Compte tenu de son expertise et des moyens dont elle dispose grâce à la mobilisation de la plateforme des Grands Ateliers située à Villefontaine (38090), l'ENSA Grenoble est positionnée pour assurer ce rôle de chef de file et de coordonnateur chargé de la passation des marchés mutualisés. Elle délèguera la gestion opérationnelle des actions de coordination et la passation des marchés mutualisés, à sa filiale in house, la SAS GAIA, sur laquelle elle exerce un contrôle analogue, dans le cadre d'un mandat.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette coopération, entre ENSA, dans le cadre de la conduite du Projet.

Article 1 – Cadre juridique

La Convention est une convention de coopération, conclue sur le fondement de l'article R. 752-4 du code de l'éducation et de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique.

Dans le cadre de cette coopération, il est institué, entre les Parties, un groupement de commandes, sans personnalité morale, sur le fondement des articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique

Article 2 – Objet de la coopération

La Convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les ENSA entendent coopérer aux fins de réaliser le Projet ainsi que de définir leurs droits et obligations correspondants.

A ce titre, la Convention détermine notamment :

- les engagements de chaque ENSA dans le cadre de la mise en œuvre du Projet ;
- les missions dévolues à l'ENSA Grenoble en qualité de chef de file en charge de la coordination du Projet ;
- les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué pour la passation des marchés mutualisés se rapportant à la mise en œuvre du Projet ainsi que les missions dévolues à l'ENSA Grenoble en qualité de coordonnateur de ce groupement. »

Caroline Lecourtois précise que c'est la tutelle qui a demandé un cabinet d'avocat de rédiger cette convention en lien avec les différents partenaires. Elle indique que cette convention est nécessaire afin d'avancer dans la construction des prototypes. Les contacts avec les bureaux d'études vont être établis en lien avec la Fondation GAIA et l'ensemble des écoles bénéficiera des services de GAIA. Elle rappelle que la couverture assurantielle des pavillons est assurée par la MAF dans le cadre d'un mécénat.

Jonathan Bruter précise qu'il y a au sein de l'ENSAPLV une enseignante responsable pour le suivi de l'atelier de projet « Archi-Folies » et que cette convention conditionne le bon fonctionnement de la suite. Il rappelle les dispositions de la convention concernant la responsabilité des ENSA dans le projet : « article 9.1. RESPONSABILITES DES ENSA Chaque ENSA est responsable, en tant que maître d'ouvrage, de la conception, de la réalisation-fabrication, des travaux de montage et démontage de son pavillon. A ce titre, chaque ENSA s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour la conception, la réalisation-fabrication ainsi que les travaux de montage et de démontage. Cette assurance couvrira l'ensemble des conséquences pécuniaires de la responsabilité qui pourrait être imputée aux ENSA, en tant que maîtres d'ouvrage des pavillons éphémères. »

Caroline Lecourtois indique en effet que les établissements publics doivent être maître d'ouvrage. L'ensemble des écoles agit en tant que groupement pour la construction et les matériaux avec une mutualisation des moyens. Elle précise qu'une exposition va ouvrir à l'ENSA Paris Malaquais le 7 juillet prochain où seront présentés tous les projets des équipes. Le démontage des pavillons sera pris en charge par GAIA et qu'il faudra mettre en place une convention pour le remontage du pavillon.

Pierre Chabard s'interroge sur le rôle des bureaux d'études et demande si d'autres ENSA ont voté pour le retrait ou non de leur établissement du projet « Archi-Folies ». Il est indiqué que seul Rouen s'est désengagé à ce jour à priori.

Jodelle Zetlaoui considère que la notion de régie fait défaut dans la convention.

Thomas Elefteriou rappelle les difficultés du montage de ce projet déjà discutées au sein de cette instance et souligne que ce projet pourrait malgré tout participer au rayonnement de l'école. Au regard des actions pédagogiques engagées et des différents acteurs impliqués au sein de l'école, il paraît convenable de poursuivre la participation à cette action.

Thomas Elefteriou met la signature de cette convention au vote des administrateurs.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration adoptent à la majorité la convention de coopération portant sur le projet « Archi-Folies ».

Abstention : 6

Nbre de votes pour : 12

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

11H30	6	Présentation et discussion conjointe CA et membres élus du CPS sur les dossiers d'auto-évaluation HCERES	Caroline Lecourtois Thomas Elefteriou Philippe Chavanes	- <i>Projet de dossier d'auto-évaluation de l'établissement</i> - <i>Projet d'auto-évaluation des formations (DEEA, DEA, Bachelor BIM)</i> - <i>Projet d'auto-évaluation des unités de recherche (GERPHAU et AMP)</i>
-------	---	---	---	---

Thomas Elefteriou rappelle que l'école fait partie de la vague D 2023-2024 de l'évaluation HCERES. Il précise que le dossier d'auto-évaluation de l'établissement et des formations (DEEA-L et DEA-M) sont à rendre pour le 15 juin 2023. Le 2 et 3 novembre 2023 auront lieu les rendez-vous avec les experts du HCERES. L'école entrera ensuite dans la phase de construction des formations, les projets de formation étant à rendre pour le 9 mars 2024 avec une projection sur plusieurs années. La construction du projet donnera lieu à l'organisation d'un séminaire d'école qui intégrera les travaux des groupes de travail de la CFVE.

Il indique également que l'auto-évaluation présenté en CA s'est faite sur la base des acquis de la première évaluation HCERES de 2018 et des acquis/bilan du contrat pluriannuel 2019-2024 d'établissement signé avec la tutelle jusqu'à 2024.

Il rappelle que le CA avait donné mandat aux bureaux du CA et du CPS pour finaliser, en lien avec la direction, ces différents documents. Il remercie ainsi au nom du CA les membres des bureaux, en particulier Anne D'Orazio, Philippe Chavanes, Suzel Balez, François Guéna, Alessia de Biase, ainsi que pour la direction, Caroline Lecourtois et Vincentella de Comarmond, pour le temps passé à la réalisation de ces documents.

Il précise que trois dossiers sont présentés :

Le DAE établissement

Le DAE formations Licence et Master + Bachelor BIM

Le DAE des unités de recherche GERPHAU et AMP.

Ces dossiers sont présentés dans une forme encore amendable et les participants à la réunion sont invités à formuler des remarques qui seront intégrées.

Caroline Lecourtois présente le dossier établissement et le SWOT qui est séparé. Elle remercie le président du CA et Anne D'Orazio qui ont relu attentivement l'ensemble des documents. Elle indique que le document est structuré en 3 domaines :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL (l'organisation administrative de l'établissement au regard de l'évolution des missions de l'établissement et la manière de faire évoluer les services administratifs au regard des besoins) ;

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ (ensemble des caractéristiques de fonctionnement de la recherche, stratégie de recherche via aussi des UMR, 6 laboratoires, 3 chaires et 2 réseaux, pointage de notre problématique par rapport à notre diversité de production avec notre volonté de porter cette diversité et de l'inscrire dans la stratégie globale de la recherche en architecture) ;

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS (travaux sur l'engagement étudiants, dispositif pour accompagner la vie étudiante en lien avec le plan national santé étudiant, la mobilité internationale).

Elle indique que nous ne cachons pas les problèmes que nous avons au regard des exigences de la profession vis à vis des formations. Les problèmes en termes de ressources financières, humaines et de locaux sont pointés. La question des locaux est largement exposée.

Elle précise que 97 annexes sont intégrées pour justifier l'ensemble des propos.

Anne D'Orazio souhaite mentionner que cette auto-évaluation se base sur les acquis du dernier quadriennal et tire le bilan du contrat pluriannuel d'établissement qui avait indiqué que les moyens attribués n'étaient pas à la hauteur des missions. Le dossier se fait également en parallèle du dossier d'évaluation d'HESAM Université qui fait partie de la même vague HCERES. Elle rappelle que la dernière évaluation a donné lieu à la mise en place d'un nouveau programme pédagogique à la rentrée 2019 : si la licence a déjà 8 ans, en revanche le master était dans son premier quadriennal et n'a donc pas la même maturité. Elle souligne que nous sommes restreints également en terme d'espace.

Philippe Chavanes prend la parole pour présenter les dossiers d'auto-évaluation de la licence et du master. Il indique que la question est celle de la projection dans le futur et qu'un appel à toutes les communautés de l'école va être lancé en septembre pour bâtir le projet dans la suite de la mobilisation.

Il souligne deux réalités à l'école : une licence bien structurée qui bénéficie de plusieurs années de travail - un bilan le plus honnête possible en a été fait selon la grille imposée ; un master qui est adolescent avec comme avancée la mise en place des domaines d'étude qui est encore en train de se consolider.

Pour la licence, il souligne les points suivants du SWOT :

Points forts

Un cycle globalement bien structuré autour des objectifs définis lors de la précédente habilitation :

- Une formation généraliste et pluridisciplinaire.

- Une structuration des semestres autour de thématiques identifiées.

- Une progressivité organisée autour des acquisitions fondamentales en lien avec ces thématiques et mettant en jeu les relations entre espace

et usage, espace et construction, ville et architecture.

- Des attendus pédagogiques communs et des chartes des acquis définies pour chaque semestre en Projet, SHS, HCA et APV, en cours dans les autres champs.
- Mise en place de pédagogies transversales dans chaque semestres (TD partagés, semaines transversale, voyages pédagogiques).
- Voyages obligatoires pour toute la promotion en S1 et S5.
- Cycles de conférences en lien avec les thématiques de projet dans chaque semestre.
- Apprentissage des langues européennes dans les 3 années de licence (anglais, allemand, espagnol, italien).

Points faibles

- Un emploi du temps surchargé avec un temps dédié au travail personnel et au temps libre des étudiants insuffisants.
- Une valeur horaire des ETCS hétérogène à harmoniser entre les différents enseignements.
- Une coordination entre les disciplines encore insuffisante, conjuguée à la multiplication dans chaque semestre des enseignements disciplinaires, conduit à une surcharge entraînant une difficulté de sédimentation des connaissances et une dispersion des savoirs.
- Une veille et une identification insuffisantes des enjeux de la transition écologique.
- Une articulation à renforcer entre apprentissage du dessin à la main, dessin informatique et enseignement artistique.
- Les attendus et chartes des acquis ne sont pas finalisés pour tous les champs disciplinaires. L'ambition initiale des pédagogies transversales restent à affirmer et à renforcer.
- Moyens financiers insuffisants pour l'organisation et le développement des voyages internationaux, jugés pourtant essentiels sur le plan pédagogique.
- Le recours et le niveau général des étudiants à l'écrit est jugé faible. De manière générale, la capacité à construire un point de vue critique argumenté et à formuler une problématique sont insuffisantes.
- Les locaux de l'établissement sont trop exigus pour envisager des refontes approfondies du cursus de licence.
- Le rôle des délégués étudiants par semestre reste à consolider.
- La valorisation de l'engagement étudiant à mettre en place.
- Pas de formation continue ou en alternance.

Opportunités et perspectives

Poursuivre un développement dynamique de l'organisation pédagogique en Licence :

- Préciser les attendus pédagogiques par champs, par semestre, en renforçant le développement de la coordination interdisciplinaire.
- Conforter la convergence des enseignements par semestre à travers un renforcement des thématisations.
- Améliorer les conditions d'apprentissage en travaillant sur l'aménagement du temps étudiant (emplois du temps et calendrier).
- Interroger la place, le rôle et les moyens de l'enseignement du projet comme socle disciplinaire mais aussi comme lieu d'articulation des différentes disciplines, et en intégrant mieux les enjeux de la transition écologique.
- Elargir l'enseignement du projet à d'autres champs disciplinaires en augmentant le temps d'enseignement qui lui est consacré ?
- Renforcer les compétences en représentation (main et informatique).
- Renforcer dès la L1 des enseignements de méthodologie.
- Renforcer la lisibilité de la maquette pédagogique, présenter les travaux pédagogiques sur le nouveau site internet de l'école.

Pour le master, il souligne les points suivants du SWOT :

Points forts

- Une offre large et pluridisciplinaire.
- Structuration en domaines d'étude désormais effective mais à renforcer.
- Bonne articulation avec les cycles Licence et post-master (HMONP, DPEA) et la recherche.
- Bonne prise en compte des enjeux environnementaux.
- Rééquilibrage engagé dans les enseignements de projet entre l'échelle urbaine et territoriale et l'échelle de l'édifice.
- Forte ouverture à l'international.
- Forte attractivité des mobilités entrantes et sortantes selon un principe de réciprocité.
- Bonne articulation avec la recherche notamment via les séminaires.
- Des coordinations pédagogiques au sein des DE qui commencent à se mettre en place et qui permettent un nouveau dialogue entre enseignements de projet et de séminaire.

Points faibles

- Surcharge de l'emploi du temps étudiant notamment en S9,
- Une offre pédagogique multiple mais dont la lisibilité reste insuffisante dans le cycle Master.
- Une coordination pédagogique non transversale et uniquement effective au niveau des DE.
- Interdisciplinarité à structurer plus efficacement au sein des DE.
- Nombreux cours obligatoires et offre en CTID surabondante, peu lisible et souvent insuffisamment articulée avec les enseignements de projet ou de séminaires au sein des DE.
- Cloisonnement encore trop fort entre activités pédagogiques et objets d'étude relevant du projet et celles des séminaires.
- Décharges d'enseignement pour activité de recherche totalement insuffisantes et moyens humains insuffisants.
- Une articulation avec la formation à l'HMONP qui reste à construire et à rendre opérationnelle.
- Pas d'approche offerte à tous sur les questions de l'économie de la construction et de l'architecture.
- Moyens humains et matériels insuffisants pour mettre en place la formation en alternance et développer la formation continue.

Opportunités et perspectives

- Poursuivre la structuration des Domaines d'études en renforçant la lisibilité des thématiques et la coordination entre groupes de projets, PFE, séminaires, CTID, stages, et les liens vers la recherche et les post-masters.
- Réfléchir sur la cohérence des parcours étudiants en Master et notamment sur le caractère prédominant des DE (cf. « étanchéité / spécialisation » ou non des DE).
- Alléger l'emploi du temps étudiant et le nombre de cours obligatoires pour des choix de parcours plus ouverts.
- Mieux préparer les étudiants au parcours en Master dès la fin de la L3, y compris avec leurs mobilités à l'étranger, et renforcer l'articulation entre mémoire et PFE dans la construction du projet de fin d'étude des étudiants.
- Engager un travail de bilan prospectif sur l'offre actuelle des séminaires en termes de contenus et d'objets d'étude, de niveau de production, de modes d'encadrement.
- Rendre plus lisibles et accessibles les mémoires de séminaires.
- Encourager l'implication des enseignants de projet praticiens dans les équipes de recherche et dans les séminaires.
- Réfléchir à l'organisation des PFE, poursuivre le chantier de féminisation des équipes pédagogiques responsable des groupes de projet.
- Ouvrir des enseignements de projet communs en S7 et S9 ?
- Développer la formation continue et mettre en place des offres spécifiques aux enjeux de la transition écologique (par exemple sur la remédiation des sols, les bio matériaux...)
- Articuler la coordination pédagogique par DE et par semestre (ou année ?).
- Lisibilité de la maquette pédagogique à améliorer sur les supports de communication de l'école.

Anne D'Orazio indique que la nouveauté de ce quadriennal est aussi la création du bachelor BIM.

Vincentella de Comarmond présente la création du bachelor BIM. Elle indique que la phase évaluation et dépôt du nouveau projet seront concomitantes. L'accréditation sera pour la rentrée 2025 également. Elle remercie Dominique Beautems et Michael Pawlak pour ce travail en lien avec le CESI qui est notre partenaire.

Par ailleurs, elle précise que pour la licence et le master, deux fichiers avec des données de caractérisation vont accompagner les deux documents d'auto-évaluation.

Thomas Elefteriou la remercie pour ce travail de compilation de données qui doit s'inscrire dans un certain formalisme.

Alessia de Biase prend la parole pour présenter la partie recherche du document d'auto-évaluation de l'établissement. Elle rappelle qu'il y a 50 enseignants-chercheurs impliqués dans les UR et qu'il y a un problème de manque d'heures de décharge pour que tous puissent s'impliquer (128h pour chaque EC). L'école n'a pas les moyens pour orienter sa stratégie de recherche sur certaines thématiques. Elle souligne l'articulation avec le post-master qui est une formation de troisième cycle et la liaison avec l'ED et HESAM.

Elise Macaire souhaiterait que La Villette Pro apparaisse également dans le volet licence et pas seulement master.

Michel Terre suggère d'être moins intransigeant avec nous même dans le SWOT.

Laurence Bassières souhaite proposer des amendements sur le volet master (séminaire/projet et le problème RH essentiel).

Flavie Pinatel souhaite que soient plus encouragées les mises en cohérence des séminaires et des projets en informant bien les étudiants dès la L3.

Anne D'Orazio rappelle qu'au-delà de la question séminaires v. projet, la création des domaines d'étude il y a quatre ans a été pensée comme un espace de dialogue et de confrontation via les CTID, cependant certains ont changé d'objet. Ce qui faisait la coloration du parcours de l'étudiant était son choix de séminaire et son inscription dans un DE. Cependant aujourd'hui nous n'avons pas les moyens de suivre les parcours des étudiants. Il faudrait trouver des moyens de suivi de ces ambitions, des moyens administratifs sont nécessaires derrière les intentions pédagogiques.

Yann Nussaume demande s'il faut insister sur nos points forts ou sur nos points faibles sachant que nous sommes une grande école et que nous ne pouvons pas tout traiter.

Philippe Chavanes indique qu'il faut laisser des questions ouvertes sur lesquelles nous ne répondons pas aujourd'hui.

Rose De Marco indique qu'il faudrait plus d'articulation entre master et licence, au moins relativement aux enseignements caractérisant les DE. Les étudiants n'arrivent pas à construire leur parcours car il n'y a pas assez de communication. Elle souligne qu'énoncer les faiblesses sur les SWOT est à double tranchant car nous n'avons pas toutes les causes indiquées dans le SWOT pour les expliciter.

Rosa de Marco présente le dossier d'auto-évaluation de l'Unité de recherche AMP. Le dossier comporte l'auto-évaluation, des données de caractérisation, une liste des productions et un portfolio. Une analyse SWOT est également présente à la fin (manque de moyens humains, difficulté à monter des projets ANR avec de l'enseignement, etc).

Thomas Elefteriou propose que les membres de la réunion fassent parvenir leurs remarques au bureau du CA et CPS avant vendredi 2

juin pour intégration et dépôt le 15 juin.

Il propose de donner mandat aux Bureaux du CA et du CPS pour finaliser le document. Il souligne que l'étape de rédaction du projet sera plus conséquente et nécessitera des moyens accrus.

Thomas Elefteriou demande aux laboratoires GERPHAU et AMP de transmettre également leur dossier en amont du dépôt sur la plateforme le 1^{er} juin. Il demande également à HESAM de transmettre son dossier.

Michel Terré indique quelques points de l'auto-évaluation HESAM. Il précise que HESAM est surtout présente sur les transports et l'environnement (batteries, transports) mais qu'il y aura également un axe sur l'eau et que les liens avec les écoles d'ingénieur et d'architecture pourront se faire sur cette thématique. Il indique qu'il y a un axe vie étudiante pas suffisamment développé par HESAM Université. Il indique que Bénédicte Durand, rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation de la région académique Île-de-France, a fait un gros rapport sur la vie étudiante. Il souligne qu'il y a un stress étudiant fort pour trouver des stages, des apprentissages et HESAM peut proposer des choses à ce niveau.

Anne D'Orazio indique qu'au regard du rapport HCERES rendu et demandé par la commission des finances de l'Assemblée nationale, la question de l'alternance a émergé. Il faudrait réfléchir à un CFA HESAM.

Thomas Elefteriou propose un vote de principe sur le contenu global des différents dossiers et de donner mandat aux Bureaux du CA et du CPS pour le dépôt final.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration donnent un avis favorable de principe sur le contenu global de ces dossiers HCERES et donnent mandat aux Bureaux du CA et du CPS pour valider la version finale qui sera déposée sur la plateforme HCERES le 15 juin prochain.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

13H00	7	Questions diverses		
-------	---	--------------------	--	--

Thomas Elefteriou remercie Sophie Verrier dont c'est le dernier CA à l'école en tant que Responsable du pôle juridique et de la coordination des instances. Il la remercie pour cet accompagnement précieux, et souligne le rôle essentiel de ce poste de chargé de coordination des instances, rattaché à la direction.

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 12h45.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le lundi 10 juillet à 9h30.

Le Président,

Thomas Elefteriou

